

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 2 juillet 2020

Membres présents : Bruno FARINE, Marie-Bénédicte BRUN, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Nicolas CHARPENTIER, Frédéric COLLARD, Sonia DAVID, Pascal DELAUNAY, Damien EVRARD, Christian GILBERT, Marceline MATRAT, Véronique REGNAULT, Solène VAILLOT, et Gilles ALLAIN.

Secrétaire de séance : Sonia DAVID.

Le Conseil Municipal,

- **PREND** la délibération n°29-2020 pour retirer délibération n°21-2020 du 28 mai 2020, désigner Bruno FARINE et Christian GILBERT, titulaires, Nicolas CHARPENTIER, et Frédéric COLLARD, suppléants au Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers.

- **PREND** la délibération n°30-2020 pour demander au SDEA la réalisation de l'extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité, de l'installation communale d'éclairage public et du réseau de communications téléphoniques pour une propriété située chemin traversant, Hameau de Savoie ; s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un compte définitif, le fonds de concours étant évalué provisoirement à 4 892,08 euros ; et s'engager à inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

- **PREND** la délibération n°31-2020 pour demander au SDEA la réalisation de l'extension de l'installation communale d'éclairage public rue aux prêtres ; s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un compte définitif, le fonds de concours étant évalué provisoirement à 6 500 euros ; s'engager à inscrire au budget communal les crédits nécessaires ; demander au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission ; et préciser que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

- **PREND** la délibération n°32-2020 pour demander au SDEA le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public rue du Vazon (luminaire E26) ; s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un compte définitif, le fonds de concours étant évalué provisoirement à 320 euros ; s'engager à inscrire au budget communal les crédits nécessaires ; demander au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission ; et préciser que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

- **PREND** la délibération n°33-2020 pour attribuer les subventions suivantes :

- Club de l'Amitié / Joie de vivre 300 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers 750 €
- A.D.M.R. des Aumont 500 €
- UNC-Aube Bouilly 50 €

- **PREND** la délibération n°34-2020 en l'absence de Marie-Bénédicte BRUN, intéressée à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :

- Association Parents Vie 150 €
- **PREND** la délibération n°35-2020 en l'absence de Marie-Bénédicte BRUN, Véronique REGNAULT et Damien EVRARD, intéressés à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :
 - Comité des fêtes de Moussey 1 220 €
- **PREND** la délibération n°36-2020 en l'absence de Marie-Bénédicte BRUN et Michèle HOELTZENER-THOYER, intéressées à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :
 - Club Sportif Moussey TT 1 800 €
- **PREND** la délibération n°37-2020 en l'absence de Christian GILBERT, intéressé à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :
 - Pétanque Club Moussey 300 €
- **PREND** la délibération n°38-2020 en l'absence de Marie-Bénédicte BRUN, Frédéric COLLARD, et Pascal DELAUNAY, intéressés à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :
 - Coopérative scolaire de Moussey 200 €
- **PREND** la délibération n°39-2020 en l'absence de Nicolas CHARPENTIER, Véronique REGNAULT, et Solène VAILLOT, intéressés à l'affaire, pour attribuer la subvention suivante :
 - F.S.E. collège Max Hutin Bouilly 100 €
- **PREND** la délibération n°40-2020 pour fixer les taux des taxes foncières sans augmentation par rapport à l'année 2019, soit un produit attendu comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux 2019	Taux 2020	Produit correspondant
Foncier Bâti	431 800	17,10	17,10	73 838
Foncier non Bâti	47 300	19,54	19,54	9 242
Total				83 080

- **PREND** la délibération n°41-2020 pour abroger la délibération du 17 mars 2005 relative aux lieux autorisés pour l'occupation du domaine public et au droit de place ; fixer le règlement des droits de place comme suit :
 - « Article 1 : Les droits de place sont autorisés sur toute la commune de Moussey, excepté les hameaux de Savoie et de Roche.
 - Article 2 : La demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit se faire par écrit, minimum 15 jours ouvrés avant la date prévisionnelle d'intervention sur le domaine public.
 - Article 3 : Toute période annuelle commencée est due.
 - Article 4 : Le non-paiement de ce droit de place peut entraîner le refus d'autorisation ou de renouvellement pour l'année suivante.
 - Article 5 : Le montant versé est restitué au prorata temporis lorsque la responsabilité de la révocation de l'autorisation incombe à la commune. » ; et fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public comme suit : Occupation d'un espace à Moussey défini par arrêté du Maire : 100 € à partir de la date de notification de l'arrêté jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours.
- **DECIDE** de ne pas donner suite à l'offre supplémentaire Tunzini pour les buffets de la cuisine de la salle communale, car finalement ces équipements ne sont pas subventionnables. Ces buffets seront inclus dans l'achat global des équipements de la cuisine pour une meilleure négociation tarifaire.

- **PREND** connaissance que l'entreprise BJC Terrassement située sur la zone d'activités de l'Osière, qui souhaitait s'étendre, a acheté le terrain situé derrière celui qu'elle occupe actuellement. Celui-ci étant situé en zone 2AUY dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), une procédure de modification du PLU va être nécessaire. Celle-ci sera l'occasion de modifier le plan pour faire disparaître l'emplacement réservé n°2 qui a fait l'objet d'une décision du tribunal administratif en défaveur de la commune.

Questions diverses :

- *Monsieur Gilles ALLAIN fait état de problèmes de tapage nocturne dans son voisinage. Monsieur le Maire répond que le propriétaire de la maison concernée s'est engagé par lui-même à ce que cela ne recommence pas.*
- *Suite à une réunion du comité des fêtes en présence de Madame le 1^{er} Adjoint, il a été convenu qu'il était maintenant trop tard pour organiser une manifestation grand public à l'occasion du 14 juillet. Il pourrait éventuellement être envisagé d'organiser une fête en fin d'été.*
- *Madame Véronique REGNAULT rappelle que le propriétaire d'une maison située à Roche n'a toujours pas procédé au taillage de sa haie qui déborde sur le domaine public. Monsieur le Maire répond qu'un premier courrier a été envoyé. Du fait de l'état d'urgence sanitaire, un délai de trois mois pour intervenir a été accordé. En cas de non-respect, un courrier de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception sera envoyé.*
- *Monsieur le 2^{ème} Adjoint fait état des 3 devis obtenus dans le cadre de l'équipement de la salle communale en extincteurs. C'est l'entreprise Aube Sécurité Incendie qui va être retenue. Une formation du personnel communal, des professeurs des écoles et des élus amenés à gérer les bâtiments communaux sera à prévoir.*
- *Madame Sonia DAVID donne lecture de la lettre adressée par un habitant de la rue de Beaulurey demandant l'aménagement de l'accès à la voie transitoire située entre la rue de Beaulurey et la voie des vignes, ainsi qu'un passage pour nettoyage, entretien de la chaussée et des arbres.*
- *Une commission bâtiments équipements aura lieu le jeudi 9 juillet à 20h30.*
- *Une petite réunion de conseil municipal se tiendra le vendredi 10 juillet à 18h pour l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs.*

Bruno FARINE	Marie-Bénédicte BRUN	François TALBOT
Michèle HOELTZENER-THOYER	Sonia DAVID	Damien EVRARD
Véronique REGNAULT	Marceline MATRAT	Christian GILBERT
Frédéric COLLARD	Nicolas CHARPENTIER	Solène VAILLOT
Pascal DELAUNAY	Gilles ALLAIN	